NORME INTERNATIONALE

ISO 9778

Première édition
1994-06-01

Opérations bancaires — Formulaires de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Banking — Forms for confirming loan/deposit contracts

ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

Numéro de référence
ISO 9778:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 9778 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque et services financiers liés aux opérations bancaires*, sous-comité SC 5, *Échange d'information*.

ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

© ISO 1994
Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

La normalisation des dimensions, du format et de la terminologie des formulaires de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt et des éléments de données utilisés dans ces contrats va grandement faciliter la vérification des informations confirmées par l'une des parties contractantes à l'autre partie et donc la découverte rapide d'éventuels désaccords.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

Opérations bancaires — Formulaires de confirmation des contrats de prêt ou de dépôt

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale prescrit les éléments de données ainsi que les dimensions et la présentation du formulaire à utiliser pour confirmer par courrier les contrats de prêt ou de dépôt conclus entre banques. Il existe deux types de contrats pour lesquels ce formulaire peut être utilisé: les contrats de prêt ou de dépôt à échéance fixe et les contrats de prêt ou de dépôt à vue ou à préavis. Le formulaire peut être utilisé pour corriger, annuler, compléter ou confirmer un amendement apporté à un contrat conclu précédemment ou le renouvellement de ce contrat. De plus, il peut être utilisé comme confirmation à la date d'échéance. Les éléments de données sont, dans la mesure du possible et à l'exception de certaines longueurs de zones, compatibles avec la spécification S.W.I.F.T. concernant les confirmations de prêt ou de dépôt. La spécification S.W.I.F.T. utilise quatre types de messages différents et plusieurs séquences à l'intérieur de chaque type alors que dans le cadre de la présente Norme internationale, on considère qu'un seul formulaire devrait remplir toutes les fonctions.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 216:1975, *Papiers d'écriture et certaines catégories d'imprimés — Formats finis — Séries A et B.*

ISO 3535:1977, *Feuille-gabarit et grille d'espacements.*

ISO 4217:1990, *Codes pour la représentation des monnaies et types des fonds.*

ISO 8439:1990, *Conception des formulaires — Disposition de base.*

ISO 8601:1988, *Éléments de données et formats d'échange — Échange d'information — Représentation de la date et de l'heure.*

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-
a1b2c3d4e5f6/iso-9778-1994

3 Définitions

Pour les besoins de la présente Norme internationale, les définitions suivantes s'appliquent.

3.1 banque expéditrice: Banque qui envoie par courrier une confirmation d'un contrat de prêt ou de dépôt.

3.2 banque destinataire: Banque qui doit recevoir par courrier une confirmation d'un contrat de prêt ou de dépôt.

3.3 référence commune: Détails permettant une identification mutuelle d'un contrat de prêt ou de dépôt. Elle peut comprendre une référence dont le contenu et la structure ont fait l'objet d'un accord entre les banques concernées.

3.4 banque correspondante: Banque ayant accepté d'agir pour le compte d'une autre banque.

4 Formulaire

4.1 Dimensions

Le formulaire doit être au format 2/3 A4, conformément à l'ISO 216. La zone d'image doit avoir pour dimensions 183 mm × 187 mm, conformément à l'ISO 8439. Des dispositions doivent être prises pour réserver, à droite et à gauche du bord du formulaire, des marges conformes à l'ISO 3535, présentant des perforations d'entraînement en prévision de l'utilisation de papier en continu pour imprimantes rapides à impact. La zone d'image peut également être adaptée aux dimensions du format nord-américain.

4.2 Présentation

La présentation du formulaire doit être conforme à la figure 1. La zone 7 doit être délimitée par des lignes renforcées ou bien mise en valeur d'une autre manière.

La zone 7 peut être intervertie avec les zones 8, 9, 10 et 11 afin de respecter les spécifications postales nationales relatives aux enveloppes à fenêtre.

La figure 2 comporte les numéros de référence S.W.I.F.T. correspondants qui peuvent être imprimés aux emplacements indiqués si nécessaire.

Des exemples de formulaires remplis sont présentés aux figures 3 à 10.

5 Impression

Le texte imprimé des titres de zone doit être conforme à la figure 1. Les informations relatives aux zones 1 et 2 doivent être toujours préimprimées. Les titres des zones restantes peuvent être préimprimés, mais ce n'est pas nécessaire. Tous les titres de zone qui ne sont pas préimprimés doivent être imprimés au moment où le formulaire est rempli (par exemple, à l'aide d'imprimantes rapides à impact), qu'ils soient ou non requis.

Les lignes délimitant les zones n'ont pas besoin d'être imprimées, mais il est essentiel que les titres de zone soient aux emplacements corrects.

Les titres de zone ou les parties de titre en caractères gras ou en majuscules à la figure 1 doivent être convenablement mis en valeur.

6 Langues

Le texte préimprimé doit être rédigé en anglais ou en français; il peut en plus être rédigé dans la langue du pays de l'émetteur ou dans toute autre langue désirée.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

7 Éléments de données

Le répertoire consigné dans le tableau 1 définit les zones relatives aux différents éléments de données.

Tableau 1 — Répertoire des zones relatives aux éléments de données dans les formulaires de confirmation de contrats de prêt ou de dépôt

Référence[1] de la zone	Statut[2] de la zone	Nom[3]	Description[4]	Représentation[5]
1	O	Nom du document	Nom décrivant l'objet du document.	CONFIRMATION DE PRÊT OU DE DÉPÔT préimprimé en lettres capitales.
2	O	Nom et adresse de la banque expéditrice	Identifie grâce au nom et à l'adresse la banque expédiant le document, avec suffisamment de détails pour permettre une identification positive.	5 * 35x Le logotype peut être utilisé.
3	O	Sens de l'opération de dépôt	Cette zone est utilisée pour indiquer le sens du dépôt du point de vue de l'expéditeur. Inscrire l'une des mentions suivantes: «VOTRE DÉPÔT CHEZ NOUS» «NOTRE DÉPÔT CHEZ VOUS»	35x Les mots «DÉPÔT CHEZ» peuvent être préimprimés et les mots «VOTRE» et «NOUS» ou «NOTRE» et «VOUS» ajoutés selon le cas.

Référence[1] de la zone	Statut[2] de la zone	Nom[3]	Description[4]	Représentation[5]
4	O	Date d'émission	Date à laquelle le document a été émis.	10x Si la date est écrite en chiffres, elle doit être présentée comme prescrit dans l'ISO 8601.
5	O	Type de contrat	Identification du type de contrat. Inscrire «À ÉCHÉANCE FIXE» pour les contrats de prêt ou de dépôt à échéance fixe (la date d'échéance doit être inscrite dans la zone 14) ou «À VUE/À PRÉAVIS» pour les contrats à vue/à préavis. («À VUE» ou la période de préavis exprimée en nombre de jours doivent être inscrits dans la zone 17.)	15x
6	O	Objet du message (S.W.I.F.T., étiquette 22)	Pour identifier l'objet du message à l'aide d'un mot code. Par exemple, l'un des mots codes suivants peut être utilisé: NOUVEAU ROLLOVER MODIFICATION ÉCHÉANCE CLÔTURE CORRECTION COMPLÉMENT ANNULATION Pour de plus amples détails, voir article 8.	10a
7	O	Nom et adresse de la banque destinataire	Identifie grâce au nom et à l'adresse la banque qui reçoit le document, avec suffisamment de détails pour permettre une identification positive.	6 * 35x
8	O	Date de conclusion du contrat (S.W.I.F.T., étiquette 30)	Date à laquelle le contrat a été conclu entre les parties.	20x Si la date est écrite en chiffres, elle doit être présentée comme prescrit dans l'ISO 8601.
9	O	Référence d'opération de la banque expéditrice (S.W.I.F.T., étiquette 20)	Référence attribuée par la banque expéditrice pour identifier uniquement l'opération.	20x

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25451de60/iso-9778-1994

Référence[1] de la zone	Statut[2] de la zone	Nom[3]	Description[4]	Représentation[5]
10	O	Référence associée (S.W.I.F.T., étiquette 21)	Lorsque l'identification d'un précédent contrat est nécessaire, inscrire la référence d'opération de la banque expéditrice pour le précédent contrat. Si elle est inconnue, inscrire «NONREF». Pour un nouveau contrat, inscrire «NOUVEAU».	20x
11	F[6]	Référence commune (S.W.I.F.T., étiquette 22)	Détails permettant une identification mutuelle de l'opération.	1 * 20x et 1 * 35x
12	O	Date de valeur (S.W.I.F.T., étiquette 32)	Date de valeur ou date de commencement du dépôt.	10x Si la date est écrite en chiffres, elle doit être présentée comme prescrit dans l'ISO 8601.
13	O	Montant du contrat (S.W.I.F.T., étiquette 32)	Valeur en unités de monnaie de l'accord confirmé par ce message. Dans le cas de contrats à vue ou à préavis, le montant doit représenter le NOUVEAU SOLDE du compte à VUE.	3a 22d Code des monnaies écrit comme prescrit dans l'ISO 4217.
14	F[7]	Date d'échéance (S.W.I.F.T., étiquette 34)	Date d'échéance fixée pour un dépôt à échéance fixe.	10x Si la date est écrite en chiffres, elle doit être présentée comme prescrit dans l'ISO 8601.
15	F[7]	Montant des intérêts (S.W.I.F.T., étiquette 34)	Valeur en unités de monnaie des intérêts payables pendant toute la durée du dépôt à échéance fixe.	3a 22d Code des monnaies écrit comme prescrit dans l'ISO 4217.
16A	O	Taux d'intérêt (S.W.I.F.T., étiquette 37)	Taux d'intérêt fixé pour le dépôt.	15x Le taux d'intérêt doit être écrit sous forme d'un nombre décimal, la marque de la décimale étant précédée d'un nombre entier au moins.
16B	F[8]	Base de calcul (S.W.I.F.T., étiquette 37)	La base de calcul des intérêts peut être donnée en indiquant le nombre de jours du mois ou de l'année selon le cas, par exemple: *mm-mm* *aaa/a* 30 360 28-31 365/6	20x
16C	F[8]	Échéances (S.W.I.F.T., étiquette 37)	Lorsque le contrat comporte des paiements à date fixe, cette zone doit être remplie selon le cas, par exemple, le 10 de chaque mois ou janvier/juillet.	15x

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bb1f6c-b751-465e-8898-23b23451de60/iso-9778-1994

Référence[1] de la zone	Statut[2] de la zone	Nom[3]	Description[4]	Représentation[5]
17	F[9]	Période de préavis (S.W.I.F.T., étiquette 38)	Période de préavis requise pour réaliser le dépôt. Inscrire «À VUE» ou la période de préavis comme suit: *n* jours suivi du mot «PRÉAVIS», par exemple 7 jours PRÉAVIS.	20x
18	F[10]	Montant du transfert à la date de valeur (S.W.I.F.T., étiquette 32 ou 33)	Valeur en unités de monnaie devant être transférée à la date de valeur. Indiquer «NOUS» payons ou «VOUS» payez, selon le cas, et indiquer le code des monnaies et le montant.	3a 22d Code des monnaies écrit comme prescrit dans l'ISO 4217.
19	F[10]	Nom et adresse de la banque correspondante (S.W.I.F.T., étiquette 53)	Identifie grâce au nom et à l'adresse la banque effectuant le paiement, avec suffisamment de détails pour permettre une identification positive.	5 * 35x
20	F[10]	[Compte pour][11] Paiement à (S.W.I.F.T., étiquette 57)	Identifie la banque et, si nécessaire, le compte où est payé le montant prescrit dans la zone 18.	5 * 35x
21	F[12]	Montant du transfert à échéance (S.W.I.F.T., étiquette 32)	Valeur en unités de monnaie devant être transférée à échéance. Indiquer «NOUS» payons ou «VOUS» payez, selon le cas, ainsi que le code des monnaies et le montant.	3a 22d Code des monnaies écrit comme prescrit dans l'ISO 4217.
22	F[12]	Nom et adresse de la banque correspondante (S.W.I.F.T., étiquette 53)	Identifie grâce au nom et à l'adresse la banque effectuant le paiement, avec suffisamment de détails pour permettre une identification positive. S'ils ne sont pas connus, inscrire «INCONNU».	5 * 35x
23	F[12]	[Compte pour][11] Paiement à (S.W.I.F.T., étiquette 57)	Identifie la banque et, si nécessaire, le compte où le montant prescrit dans la zone 21 doit être payé. S'ils ne sont pas connus, inscrire «INCONNU».	5 * 35x
24	F[13]	Instructions ou informations complémentaires (S.W.I.F.T., étiquette 72)	Instructions ou informations complémentaires n'ayant pas d'emplacement ailleurs. Par exemple: a) détails sur le rollover du principal et des intérêts; b) toutes conditions d'intérêt inhabituelles; c) le solde précédent d'un dépôt à vue ou à préavis qui a augmenté ou diminué.	5 * 35x

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

Référence[1] de la zone	Statut[2] de la zone	Nom[3]	Description[4]	Représentation[5]
25	F[12][14]	Règlement des intérêts (S.W.I.F.T., étiquettes 34 et 57)	Instructions spéciales relatives au versement des intérêts. Indiquer le montant et le nom de la banque et du compte bénéficiaire des intérêts, selon le cas.	5 * 35x
26	O	Contrat négocié par (S.W.I.F.T., étiquette 72)	Indique comment le contrat a été négocié. Inscrire le nom du courtier, si nécessaire, ou les moyens de communication, par exemple, télex, téléphone, etc.	2 * 35x
27	O	Signature	Signature autorisée de la banque expéditrice.	Lorsqu'une banque expéditrice a émis une directive stipulant que ses confirmations sont valables sans signature, il convient de pré-imprimer la mention suivante dans cette zone: «Cette confirmation ne requiert pas de signature».

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45bbf16c-b751-467a-9808-25b25431de60/iso-9778-1994

1) Les numéros de référence correspondent aux numéros de zone dans le formulaire type représenté à la figure 1.

2) Le statut de la zone est soit obligatoire (O) soit facultatif (F).

3) Les numéros de référence de zone S.W.I.F.T. correspondant aux noms des éléments de données sont fournis le cas échéant; ces numéros peuvent être inscrits entre parenthèses dans la zone à la discrétion de l'utilisateur. Voir le formulaire modèle représenté à la figure 2.

4) Les descriptions définissent les concepts des éléments de données.

5) La représentation comporte les prescriptions relatives au format de la zone et/ou au texte préimprimé. Les abréviations suivantes sont utilisées:

— «a», qui représente seulement un caractère alphabétique;

— «d», qui représente un caractère numérique ou un séparateur décimal;

— «x», qui représente tout caractère du jeu de caractères permis.

Le format de la zone est indiqué par une des valeurs suivantes:

— $\underline{n}$, qui indique que la zone a une longueur fixe de n caractères;

— n, qui indique que la zone a une longueur maximale de n caractères;

— $m * n$, qui indique que la zone a un maximum de m lignes, chaque ligne ayant une longueur maximale de n caractères;

où m et n sont des nombres.

6) La condition pour remplir cet élément de données dépend des procédures opérationnelles de la banque expéditrice. En complément à l'indication d'une référence commune, des informations telles que la date d'échéance originale lorsqu'elle est modifiée ou la date précédente de commencement d'un dépôt renouvelé peuvent être incluses.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 9778:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/45b1f3d6-b751-457a-8899-431de60/iso-9778-1994

7) Doit être complété pour un prêt ou un dépôt à échéance fixe, mais ne s'applique pas à un prêt ou un dépôt à vue ou à préavis.

8) La condition pour remplir cet élément de données dépend des procédures opérationnelles de la banque expéditrice et de l'appartenance ou non des données au contrat.

9) Doit être complété pour un prêt ou un dépôt à vue ou à préavis, mais ne s'applique pas à un prêt ou un dépôt à échéance fixe.

10) Les zones 18, 19 et 20 doivent être remplies comme il convient pour indiquer le montant à transférer à la date de valeur (c'est-à-dire la date de commencement du dépôt). Pour un nouveau contrat, le montant à transférer sera identique au montant du contrat inscrit dans la zone 13. Dans tous les autres cas, le montant à transférer devrait indiquer toute augmentation ou diminution relative à un prêt ou à un dépôt à échéance fixe, ou bien relative au solde d'un prêt ou d'un dépôt à vue ou à préavis. Les zones 18, 19 et 20 devraient être laissées vides si aucun transfert de fonds n'est requis à la date de valeur, par exemple avis de liquidation ou «rollover» [voir article 8 b)] du principal plus intérêts sur un prêt ou un dépôt à échéance fixe. Si seulement le principal doit être renouvelé, le transfert des intérêts devrait être indiqué dans les zones 18, 19 et 20.

11) Les termes entre crochets ne font pas partie du nom de l'élément de données; ils sont seulement fournis pour clarification.

12) Les zones 21, 22 et 23 ne s'appliquent pas au prêt ou au dépôt à vue ou à préavis, mais elles doivent être utilisées pour décrire le transfert de fonds à la date d'échéance d'un prêt ou d'un dépôt à échéance fixe. Le montant de la zone 21 représentera généralement le principal plus les intérêts, mais si le principal et les intérêts doivent être transférés dans différentes banques, seul le principal doit être inscrit dans la zone 21, et les informations relatives au règlement des intérêts doivent être inscrites dans la zone 25. (Les zones 21, 22 et 23 correspondent au type de message MT 320/324 Séquence B de la spécification S.W.I.F.T.)

13) La condition pour remplir cet élément de données dépend des prescriptions de la banque expéditrice.

14) Il est recommandé d'utiliser la zone 25 pour décrire le transfert des intérêts pour les prêts ou les dépôts à vue ou à préavis. (À cet égard, cette zone correspond au type de message MT 330 Séquence B de la spécification S.W.I.F.T.)